L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE—NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 28 AOUT 1848.

Imprime et publie par
MAGNE & WEISSE,
No 83, rue de Chartres, et No. 13, rue du Camp

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 28 AOUT 1848.

CANDIDATS WHIGS.
POUR PRESIDENT:
ZACHARY TAYLOR,
DE LA LOUISIANE.
POUR VICE-PRESIDENT:
MILLARD FILLMORE,
DE NEW-YORK.
Ticket Electoral
PREMIER DISTRICT.....JACQUES TOUTANT.
SECOND DISTRICT.....J. P. BENJAMIN.
TROISIEME DISTRICT.....MANUEL J. GARCIA.
QUATRIEME DISTRICT.....C. ADAMS, Jr.
CINQUIEME DISTRICT.....JOHN MOORE.
SIXIEME DISTRICT.....JAS. G. CAMPBELL.

Mes voeux sont pour le pays, pour le pays tout entier.—Je desire ardemment et sincèrement que l'homme, quel qu'il soit, qui sera placé à la tête de la Nation, puisse, par une fidèle adhesion à la Constitution, nous rendre heureux à l'interieur et nous assurer le respect des peuples.
Z. TAYLOR.

Je desavoue à jamais, et de la maniere la plus formelle, toute pensee de mettre en question les droits de propriete des citoyens du Sud.
MILLARD FILLMORE.

AUX CITOYENS DU SUD.

SOUVENEZ-VOUS que vous ne pouvez pas voter pour Win. O. Butler, candidat à la vice-presidence, sans voter en même temps pour Lewis Cass l'ABOLITIONISTE du Nord.

DÉSERTIONS.—DE CASS A TAYLOR.

La delegation congressionnelle de la Caroline du Sud, à l'exception d'un membre, M. Sims, s'est prononcée, il faut en croire le *Hamburg Journal*, en faveur du général Taylor. Dans une autre ecrite par M. Simpson, l'un des représentans Carolinens, celui-ci s'exprime de la maniere suivante: "*Quant à Cass, je n'hésite pas à dire que je ne le soutiendrai d'aucune façon. Il faut en somme ne pas voter. "Ou bien je ne puis pas à Cass sur la question de l'esclavage.*"

Les principaux journaux des plus influens de Maryland, comme les Thomas Wardle, Annapolis, etc., viennent de se ranger du côté de Taylor, vient d'abandonner M. Cass pour se rallier à Taylor. Le journal qui a pour rédacteur en chef le colonel Mitchell, l'un des plus ardens partisans de Cass, vient de publier une lettre de M. Cass pour se rallier à Taylor.

Les dernières lettres de nos délégués publient les noms des délégués qui ont été élus, et qui consistent en sixième du candidat locofoco.

—La notre honorable, M. George Kramer, bien connu dans la Pennsylvanie, et depuis également attaché à l'école jacksonnienne, vient de prononcer publiquement en faveur du général Taylor.

—Dans le Vermont, les démocrates avaient donné pour comme candidat pour le poste de lieutenant gouverneur M. Charles K. Field. Il retire sa candidature en disant qu'il lui serait impossible de voter aux élections présidentielles pour M. Cass. M. Field trace un portrait peu flatteur du candidat locofoco. Lorsqu'entend ainsi parler par ses amis politiques, qu'attendre du peuple qui doit bientôt prononcer son appel!

Un premier signe.—Le capitaine du brick *Tiber*, était pavoyer son navire hier matin et a tirer vingt de soixante-trois coups de canon en honneur de la victoire des whigs dans la Caroline du Nord. On assure que la poudre dont se sont servis les braves marins du *Tiber*, leur a été volée, moyennant finances, par les locofocos qui avaient achetée pour célébrer l'élection de Polk le candidat démocrate. Pauvres adversaires! ils ne savent plus que faire de leur poudre, et ils en sont réduits à la vendre aux whigs.

Les anciennes alternatives—Joshua Leavitt, le prêtre locofoco du parti abolitionniste, avait l'écrire que John P. Hall, candidat abolitionniste, allait se retirer de la lice en faveur de Martin Van Buren.

LES ELECTIONS.

Caroline du Nord.—Le chiffre exact de la majorité whig dans la Caroline du Nord n'est pas encore connu; bien qu'on puisse le taxer avec une quasi certitude à mille voix. Il n'y a plus qu'un comté dont on n'ait pas reçu le vote. On se rappelera longtemps le jour à jamais mémorable où les journaux démocrates se sont couverts de ridicule, en arborant des emblèmes gonflés aux bulles de leurs colonnes, pour célébrer leur prétendue victoire dans la Caroline du Nord. Aujourd'hui, ils gardent le silence le plus complet sur cet Etat.

Kentucky.—Les journaux de Louisville publient les retours de 88 comtés. Les whigs y ont eu un gain net de 3 175 voix. La majorité de Crittenden s'élèvera à environ 8,000 voix.

Indiana.—Les locofocos ont eu une faible majorité dans la législature de l'Indiana. L'Etat est divisé de telle sorte que ce résultat était inévitable. Il est avéré cependant que les whigs ont une supériorité numérique dans l'Indiana. Les prouveront en novembre prochain.

Illinois.—La delegation de l'Illinois reste composée, comme devant, de six locofocos et deux whigs. Nous avons ont perdu un de leurs membres. Logan, et en ont eu du autre Haldeman.

Iowa.—Une dépêche télégraphique adressée au *Herald* annonce une nouvelle ami en la majorité dans la législature de l'Iowa. C'est la pour les whigs une importante victoire.

Mississippi.—Les locofocos y dominent. Il ont eu le gouverneur, les membres du Congrès et la Législature. Nous sommes mais dans cet Etat.

Wisconsin.—C'est le peuple qui désigne les juges dans cet Etat. L'élection des juges de la Cour Suprême a eu lieu le 7 du courant. On tient que M. Edward V. Whiton, whig, a été nommé dans le premier Circuit. Dans le second, M. Levi Hubbell, indépendant, aura probablement triomphé de ses deux adversaires, whig et démocrate.

CAROLINE DU SUD.

Il y a quelques semaines, les démocrates de Charleston se sont réunis en meeting et ont désigné le general Taylor comme leur candidat à la présidence. Voici la correspondance qui a eu à échanger entre le président de l'Assemblée et le vieux Rough and Ready.

Charleston, 26 juillet 1848.

Monsieur,—Conformément au désir de mes concitoyens, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint un journal renfermant le compte-rendu d'un meeting très nombreux des citoyens démocrates de Charleston, convoqué dans le but de vous désigner comme candidat à la présidence des Etats-Unis. J'ai eu le plaisir de prendre cette assemblée. Les résolutions qui y ont été adoptées expliquent d'une manière si complète les vues de mes concitoyens qu'elles n'ont pas besoin de commentaires. Permettez-moi cependant d'ajouter que, plein de confiance dans l'intégrité et l'indépendance que vous avez toujours montrées, j'ai la conviction intime que si nous sommes assez heureux pour vous porter au pouvoir, vous administrerez les lois de notre pays de telle manière que les droits de chacun seront protegés, &c.

Wm. B. Prinsle.

Au général Z. Taylor.

Baton-Rouge, 9 août.

Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 26 juillet, dans laquelle vous m'annoncez officiellement que j'ai été nommé candidat à la présidence par un grand meeting des citoyens démocrates de Charleston, tenu le 20 du mois dernier.

J'ai reçu avec un sentiment de profonde reconnaissance ce témoignage réfléchi d'amitié dont j'ai été l'objet de la part d'une partie si nombreuse et si respectable des citoyens de votre grand Etat. Comme un faible gage de l'honneur immense qu'il m'ont décerné, veuillez bien d'accepter mes très sincères remerciemens.

Augurant que cette nomination, comme toutes celles qui m'ont été décernées par des assemblées de mes concitoyens dans différentes parties de l'Union, m'a été offerte sans conditions et sans engagements, je l'accepte avec plaisir. Je vous prie de croire, ainsi que mes amis, que si le sort me fait jamais occuper la place pour laquelle vous m'avez désigné, je m'efforcerai toujours, dans l'exercice des hautes fonctions qu'elle impose, de satisfaire mes concitoyens.

J'ai l'honneur, &c.

Z. Taylor.

A M. Wm B. Prinsle.

Il est évident, d'après cette correspondance, que le général Taylor sera soutenu par bon nombre de démocrates. Sa modération, sa sagesse les belles qualités de son âme, la rectitude de son jugement, l'énergie de son caractère, lui ont conquis l'amour de la nation. Si nous ne parlons pas plus souvent du général Taylor, c'est que sa candidature est installée si haut dans l'opinion publique que nous jugeons inutile de la recommander à nos concitoyens. On ne plaide pas une cause gagnée. La popularité du vaillant soldat de Monterey est immense; elle ne peut pas décroître, parce qu'elle est basée sur autre chose que l'intrigue et la corruption. La popularité factice que l'on a voulu faire à M. Cass dans quelques Etats est d'une autre nature; elle repose sur une fiction, sur des principes mensongers, et, malgré tous les efforts des intrigants, elle se dissipe déjà au souffle de la raison et abandonne déjà graduellement le candidat locofoco.

Grand incendie a Albany. — Les journaux de New-York du 18 donnent les détails du grand incendie qui a détruit cinq cents maisons dans la ville d'Albany. Le feu a éclaté dans une écurie. Le vent soufflait alors avec violence, et les flammes avaient fait de si rapides progrès avant l'arrivée des pompiers, que ceux-ci, malgré tous leurs efforts, n'ont pu s'en rendre maîtres. Quatre steamers mouillés en face de la ville ont dû allumer leurs feux pour échapper à l'incendie. Plusieurs goélettes et autres embarcations chargées de marchandises ont été consumées. Beaucoup de personnes qui s'y trouvaient se sont jetées à l'eau pour se sauver, et quelques-unes ont malheureusement péri. Les pompiers ont fait sauter instiment plusieurs maisons; les flammes traversaient l'espace vide et se communiquaient aux edifices voisins. Un M. Johnson et sa femme ont péri dans les flammes. Plus de quinze cents familles se trouvent sans abri. Un correspondant estime le chiffre de la perte totale à cinq millions de piastres.

NOUVELLES DU CAMBRIA

Les journaux de St-Louis du 20 courant renferment un sommaire télégraphique des nouvelles d'Europe apportées par le *Cambria*. Il est surtout, comme on le pense bien, question de l'Irlande.

Les événements se sont retirés dans les comtés du Sud. Le premier engagement avec la police a eu lieu près de Milletown. Les agens de la force publique se sont retirés dans une maison et y ont été assiégés par O'Brien et ses hommes. Les insurgés ont été cependant battus et mis en fuite par la cavalerie. Tous les comtés du Sud se sont soulevés contre le gouvernement. Les clubs de Dublin ont été dissous. A Thurles les factieux ont construit des barricades qui ont été enlevées. Les Irlandais ont été vaincus dans toutes les escarmouches qui ont eu lieu. Le gouvernement a en ce moment le dessus.

Le général McDonely commande à Ballinrgary. La plus grande tranquillité règne dans cette ville.

On croit qu'O'Brien est caché dans les limes.

Le vicomte Harding est arrivé à Dublin, où il devait prendre au besoin le commandement des cinquante mille hommes de troupes qui s'y trouvent.

Les journaux anglais disent que l'insurrection irlandaise a totalement échoué.

Meagher s'est enfui sous un déguisement.

La dépêche que nous reproduisons, dit qu'il n'y a pas eu seulement des escarmouches entre les Anglais et les insurgés, mais une véritable bataille. Il y aurait eu beaucoup de morts et de blessés parmi les Irlandais. O'Brien a montré beaucoup de bravoure et a reçu plusieurs blessures.

Les nouvelles de France ont peu d'importance. L'Assemblée nationale a rejeté à une majorité de 591 voix contre 2 la proposition de M. Proudhon.

Les Danois ont recommencé la guerre avec la confédération allemande; toutes les négociations ont échoué.

La Russie a déclaré qu'elle entendait garder une attitude parfaitement défensive, et que ses préparatifs militaires n'avaient pas d'autre but.

La diète allemande a refusé de reconnaître l'indépendance du duché de Posen.

Le bruit court que l'empereur d'Autriche a abdiqué.

Une grande agitation règne dans la Moldavie et dans la Valachie. Le gouvernement provisoire a quitté Bucharest.

Les Turcs ont débarqué à Calessa.

Dans l'Inde, les Sikes ont remporté deux victoires sur leurs adversaires.

L'Autriche a reconnu officiellement la reine d'Espagne.

Le Portugal est tranquille.

Le parlement anglais a voté le bill relatif à l'impôt des sucres.

NOUVEAUX DÉTAILS PAR LE CAMBRIA.

Le steamer *Niagara*, parti de Boston le 26 juillet a été rencontré par le *Cambria* le 5 du courant.—Il n'y avait alors que quelques heures que le *Cambria* était sorti de Liverpool.—Le *Caledonia*, de New-York, est arrivé à Liverpool le 2 courant et le *Washington* a mouillé en rade de Southampton le 3.

Une petite escouade d'agens de police, a eu un engagement avec les forces de Smith O'Brien le 29 juillet, à Bisblash, les insurgés ont été mis en fuite après avoir perdu sept hommes. Leur chef en parvenu à se sauver, mais on ignore où il est caché.

Le bruit courait qu'O'Brien, Meagher, et Reilly, avaient réussi à s'embarquer à Galway, sur un navire prêt à faire voile pour l'Amérique.—On pense que l'armée de 7,000 hommes commandée par lord Hardinge empêchera tout soulèvement futur.

Les hostilités devaient commencer le 29 entre les Danois et les troupes de la confédération Germanique.

Une émeute au Bowery.—La signora Cioccia a été jeudi soir, dit le *Courrier des E-U.* la cause probablement fort innocente, d'une véritable émeute au théâtre du Bowery. La gracieuse artiste italienne débutait ce jour-là sur cette scène populaire sur laquelle Mlle Turnbull, gentille représentante de la chorégraphie américaine, régnait depuis longtemps sans partage. Nous ne savons trop comment cela se fit, mais Mlle Turnbull se voyant ou peut-être se croyant encore, fit appel au patriotisme du public. Celui-ci, fort remuant de sa nature, se mit à faire un épouvantable vacarme en l'honneur de l'art américain, et s'enthousiasma de telle sorte que la plupart des banquettes et des candélabres de la salle furent mis en morceaux. La scène se prolongea jusqu'à une heure et demie du matin et menaçait de se renouveler mardi, si bien que la police avait distribué deux à trois cents protecteurs de l'ordre public dans les galeries. Heureusement l'entente cordiale n'était rétablie derrière les coulisses; Mlle Turnbull et la signora Cioccia dansèrent toutes deux de la meilleure grâce et avec le meilleur accord du monde, et le public, heureux et satisfait, applaudit avec une egale chaleur la nationalité de l'une et le talent exotique de l'autre.

Départ de l'évêque Hughes.—Au nombre des voyageurs partis hier à bord du steamer *America*, se trouve, nous assure-t-on, le Révérend M. Hughes, évêque catholique de New-York.

L'indemnité coloniale.—D'après le projet de loi, qui, dit-on, va être déposé sur le bureau de l'Assemblée, voici comment serait réglée l'indemnité à accorder aux colonies où l'emancipation a été proclamée. Il serait alloué par tête de nègres: à l'île de la Réunion, 800 fr.; à la Martinique et à la Guadeloupe, 500 fr.; à Cayenne, 150 fr.

Rome.—On écrit de Rome, à la date du 14 juillet:

"Le mort de M. l'archevêque de Paris a produit ici une immense sensation et a comme absorbé tout le retentissement des déplorables événemens dont elle a été un si solennel accident. Le pape a voulu rendre son hommage personnel à la mémoire de ce prélat. La Chambre des Députés lui a voté un service religieux et une prière mémorative. Enfin nous autres Français, réunis lundi 10 dans notre église nationale, sur l'invitation de notre ambassadeur, nous avons assisté à l'office chanté pour toutes les victimes de ces malheureuses journées, en tête desquelles se plaignent dans notre souvenir les noms de M. Affre et des nobles généraux Négrier et de Bréa. Le service ordonné par le Pape a été célébré hier dans la basilique de Ste-Marie-Majeure. S. S. y assistait, accompagnée des quatre cardinaux palatins, c'est-à-dire des quatre grands dignitaires ecclésiastiques, du cardinal vicaire et de tous les évêques présens à Rome. Une oraison avait été offerte à l'ombre de Fenelon, qui s'est fait un devoir de l'occuper. Le service voté par la Chambre en faisant à demain dans l'église de San-Lorenzo, située dans le palais où résignent les députés.

"M. d'Harcourt a présenté ses lettres de créance le 7. Cette cérémonie avait été retardée de quelques jours à cause d'une question d'étiquette, sous laquelle se cachait une question de ministère. On a trouvé un *mezzo termine*, et la présentation a eu lieu dans les formes suivies jusqu'à ce jour. La légation de France se trouve donc maintenant au complet: ambassadeur, premier et second secrétaire, attachés et chancelier. M. d'Harcourt va probablement occuper le palais Colonna, habité précédemment par le comte Latour-Maubourg et le comte Rossi."

A Rome, dans la séance de 13, le rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet du ministre des finances sur l'armement, a dit que la somme de 8 millions n'était pas nécessaire pour l'armement. Le trésor a des ressources suffisantes, moins 500,000 écus que demande le gouvernement pour l'armement de 24,000 hommes. Le ministre de l'intérieur a présenté un projet de loi qui proclame ouverts dans les bureaux des postes le secret des lettres et et demeure inviolable. Tout ministre qui aura ouvert ou fait ouvrir les lettres, pourra être mis en jugement.

La commission de Constitution, depuis sa nomination par l'Assemblée, a perdu plusieurs de ses membres. M. Dornès est mort, M. Martin (de Strasbourg) est en congé pour cause de santé, M. de Lamennais a donné sa démission, enfin MM. Tourret et Vaulabelle ont été nommés ministres. La commission, dans sa séance d'hier, a agité la question de savoir si elle devait se compléter et remplacer MM Tourret et Vaulabelle; il paraît qu'elle a décidé de ne point demander à l'Assemblée de nouvelles nominations, et de continuer ses travaux sans désemparer.

La commission se propose d'entendre dès demain les délégués nommés par les bureaux; il n'y aura point de débat contradictoire. Le président de la commission se bornera probablement à demander à chaque délégué les observations sur l'ensemble et successivement sur chaque article du projet. Après quoi les procès-verbaux de chaque bureau, ainsi que les amendements et les propositions qui y ont été formulés, étant mis sous les yeux de la commission, elle procédera à leur examen et à la rédaction définitive du projet.

M. Marrast, nommé président de l'Assemblée, continuera néanmoins à remplir ses fonctions de rapporteur de la commission.

(*Journal des Débats*)

LES CLUBS EN FRANCE.

L'Assemblée Nationale s'est occupée aujourd'hui du décret relatif aux clubs. Le décret se divise en deux parties dont l'une a pour but de régulariser les clubs proprement dits, c'est-à-dire la société qui se réunissent publiquement pour discuter des questions politiques, et dont l'autre s'applique aux réunions particulières connues généralement sous le nom de cercles, quel que soit l'objet de ces réunions. Quant à ces dernières réunions, qui échappent à la surveillance puisqu'elles ne sont pas publiques, le décret les soumet toutes à une condition unique, celle d'obtenir une autorisation qui pourra toujours être rétractée. Le motif du décret est fort simple. Les clubs ou réunions publiques étant assujettis à une police très rigoureuse, il est évident que pour échapper à cette police les clubistes se formeraient en cercles ou réunions particulières. La seconde partie du décret est donc la sanction nécessaire des dispositions prises dans la première partie pour empêcher les clubs de dégénérer en foyers de conspiration et de révolte; cela saute aux yeux.

C'est cependant sur cette seconde partie que s'est engagée la discussion la plus vive. Beaucoup d'esprits se sont révoltés contre cette formalité de l'autorisation préalable imposée aux cercles et aux réunions non publiques. Quelques-uns ont, vous faisant une loi pour sauvegarder les clubs dont l'existence a toujours paru incompatible avec le bon ordre, vous ne les soumettez qu'à des mesures répressives qui courent grand risque d'être insuffisantes; vous tentez une expérience des plus dangereuses au moment même où toute la France accuse les clubs d'avoir été l'instrument le plus actif de l'insurrection de juin; quiconque voudra fonder une société politique et ouvrir une tribune, en sera quitte pour faire une déclaration à la mairie ou à la préfecture; il faudra qu'un infortuné magistrat se condamne tous les soirs à assister à ces réunions et à noter les paroles malsonnantes qui sortiront de la bouche d'orateurs improvisés, les tribunaux ne sont être occupés qu'à juger les contraventions et les délits qui se multiplieront jusqu'à l'infini dans ces parlemens de village et de faubourg; et en même temps, lorsqu'il s'agit des ces réunions, presque toujours inoffensives, réduites à un petit nombre de personnes qui s'assemblent entre elles pour lire les journaux ou jouer une partie de whist, de ces cercles si communs dans nos villes de province, vous serez impitoyables! Vous exigerez que ces réunions pacifiques aient l'attache du maire ou du préfet. Vous les obligerez de solliciter une autorisation qu'on pourra leur refuser, et qui même, après avoir été obtenue, sera toujours révocable! Vous serez plus sévères que le Code pénal de l'Empire, plus sévères que la loi de 1834 sur les associations!

Oui, répondaient la commission et le ministre de l'intérieur, M. Sénard, c'est précisément parce que les réunions publiques seront libres désormais qu'il convient d'être plus sévères pour les réunions particulières, *terrées* à la surveillance habituelle des sergents. Ces paroles qu'il y aura des clubs qu'il n'est pas nécessaire qu'il y ait des cercles. Quand on a une tribune où l'on peut dire ce que l'on veut, à la seule condition de ne pas briser les lois, *l'orator populi* et les bonnes mœurs, on n'a pas besoin de fermer sa porte pour parler. Ce mystère même donne de fausses intentions. Les cercles inoffensifs n'ont rien à craindre. L'autorité ne sera jamais assez inexorable pour refuser à des citoyens paisibles le droit de s'assembler dans un but de charité, de plaisir, d'étude, délassement. Ce qu'il n'est pas possible de tolérer, c'est qu'à côté des clubs publics il y ait des clubs secrets, et que les dispositions de la loi soient éludées au moyen du mot de cercle substitué à celui de club! M. Dupin a fortement appuyé cette dernière opinion; M. Dufaure s'est prononcé pour la première. Le débat n'a rien perdu à l'intervention de ces deux membres de nos anciennes Chambres. Il s'est même élevé à une hauteur où les républicains de la veille dédaignent généralement de le porter. C'est à ces derniers sans doute que s'adressait M. Dupin lorsqu'il a dit en terminant son énergique improvisation: "Aucun gouvernement ne peut se défendre contre "le travail souterrain des sociétés secrètes. Ceux "qui ont organisé dans un autre temps ce moyen de destruction en savent très bien la puissance; mais il ne faut pas qu'après en avoir usé "pour amener le triomphe de la République, on "pense s'en servir encore pour la renverser."

Quoiqu'il en soit, l'article relatif aux réunions particulières a été rejeté à la majorité de 591 voix contre 2 la proposition de M. Proudhon.

Quant aux premiers articles relatifs aux clubs proprement dits, ils ont été votés par la Chambre sans discussion très sérieuse et à une immense majorité. Ces articles, comme nous l'avons déjà fait observer, sont purement répressifs; ils n'établissent que des règles d'organisation et de surveillance dont on pourra voir le détail dans le compte-rendu de la séance. Des clubs raisonnables s'accommoderaient très bien d'une pareille législation, et une pareille législation suppose qu'il peut y avoir des clubs raisonnables. Mais cette supposition n'est-elle pas une chimère? Y a-t-il jamais eu des clubs raisonnables? y en aura-t-il jamais? En profitant de la liberté que vous leur accordez, les clubs ne s'arrangeront-ils pas pour échapper à tous vos moyens de répression? Voilà les points sur lesquels nous conserverons, pour notre compte, les plus grandes doutes. Mais c'est une expérience à faire, ou plutôt à recommencer. Soit! recommençons l'expérience, quoi qu'il en coûte; ne chasse de constituer des clubs raisonnables, des clubs où l'on ne prononcera jamais un mot contre la loi, contre l'ordre public et les bonnes mœurs. C'est un phénomène à voir. La liberté absolue des clubs nous a conduits à l'insurrection de juin; voyons à quoi nous conduira leur liberté organisée et limitée. Ce qu'il y a de sûr, c'est que si les clubs peuvent exister, c'est à la condition d'être soumis à une législation sévère. Cela est vrai pour toutes les liberté, cela est vrai surtout pour la liberté d'association, si voisine de la liberté d'insurrection!

Nous convenons d'ailleurs qu'il eût été difficile aux hommes qui nous gouvernent d'intendre purement et simplement les clubs quatre mois après la révolution de Février. Ils ont aussi leur éducation à faire à la rude école des événemens; il est fâcheux seulement que la France soit exposée à en payer les frais.

(*Journal des Débats.*)

INHUMATION DES RESTES MORTELS DE M. DE CHATEAUBRIAND.

Saint-Malo.

Le 22 juillet a eu lieu à Saint-Malo l'inhumation des restes mortels de M. Chateaubriand. Une multitude immense, accourue de la ville et de toute la contrée, assistait à cette cérémonie auguste. Particulièrement chargé par l'Académie Française de la représenter, M. Ampère a trouvé des accens qui répondaient à la fois aux sentimens de l'amitié et au deuil universel. Son discours, que nous donnons ici, a produit une impression profonde, on, mieux dire, a rendu l'impression de tous, au milieu d'un ensemble de circonstances solennelles qui ne se retrouvera jamais. Cette élévation, cette grandeur qui faisait surtout le caractère du génie de M. de Chateaubriand aura couronné ses funérailles.

"Messieurs,

"L'Académie Française ne pouvait être absente de ce deuil solennel, de cet hommage extraordinaire que vous décernez si justement à celui qui fut sa plus grande gloire. Le seul titre qui nous ait pu me valoir l'honneur d'être désigné par elle pour le représenter parmi vous, quand elle eût pu l'être par des voix plus éloquentes et des noms plus célèbres, c'est la constante affection dont m'honora le grand homme que nous pleurons, et le privilège que j'ai eu longtemps d'être admis dans une intimité dont le souvenir, aujourd'hui bien douloureux, sera l'orgueil de ma vie. Depuis vingt années, presque chaque jour, j'ai passé plusieurs heures auprès de M. de Chateaubriand. Sous les auspices d'une amitié qui a le droit d'être rappelée ici, car elle a été fidèle jusqu'à la dernière heure, j'ai eu le bonheur d'admirer de près celui dont la renommée remplissait le monde, et, en l'admirant, de l'aimer. C'est dans l'homme, surtout dans le grand homme que mon humble et pieux hommage im chercher. On ne saurait d'ailleurs les séparer, et il me suffira de rappeler brièvement les rares qualités de l'âme et du caractère de M. de Chateaubriand pour retracer à vos esprits les principaux traits de son génie, tel qu'il s'est manifesté dans d'immortels ouvrages, car ces ouvrages n'étaient que le splendide reflet de lui-même. Pour les plus grands écrivains comme pour tous les hommes, les facultés morales sont le principe et la raison de leurs œuvres.

"M. de Chateaubriand adorait, après Dieu, trois choses: l'honneur, la liberté et la France.

"La religion revendique la première part dans la gloire littéraire de M. de Chateaubriand. Est-il besoin de dire que l'auteur du *Génie du Christianisme*, des *Martyrs* et *l'Itinéraire*, était chrétien et catholique, catholique sincère! Encore plus convaincu par le cœur que par le raisonnement, il avait cru parce qu'il avait pleuré. Je crois dimit-il, les yeux fermés. La foi de ce beau génie, c'était la foi naïve de son enfance et de sa mère. Le grand apologiste du christianisme disait encore, je l'ai entendu de sa bouche, qu'il eut été martyr avec joie.

"On n'en saurait douter, car nul ne fut plus disposé à s'immoler lui-même pour demeurer fidèle à un principe; nul ne fut plus prompt à braver des dangers d'un acte ou d'un péril.

"J'en atteste les nombreux sacrifices qu'il a faits au second culte de sa vie, l'honneur, cet honneur qui était l'essence de son être moral, et dont la tradition se conserve dans une famille illustre et qui fut toujours héréditaire. "Quand il fut prendre un parti était, M. de Chateaubriand, un mouvement d'honneur me pousse." Ce fut ce mouvement généreux qui le poussa du sein des forêts américaines dans les camps, qui lui fit répondre par une demi-mort à la mort du duc d'Enghien, et plus tard, par une autre démission, à la nomination d'un ministère funeste. Après les journées de 1830, pendant lesquelles les vainqueurs l'avaient porté en triomphe, ce fut encore l'honneur qui lui fit une loi de renoncer à tout, dignité, fortune, influence politique. Enchaîné par le respect du serment bien plus que séduit par les illusions de l'espérance, mêlé dans son indépendance et sa fidélité, il conserva le respect unanime des partis qui connaissent si peu le respect. Il put, privilège non moins rare, se respecter lui-même jusqu'au bout; et c'est sans doute ce sentiment qui a dérobé aux seules incidentes de sa vie, ce front pâle et serein pur, qui ne s'était hâlé devant aucune tyrannie.

"C'est que la liberté n'était pas seulement pour lui une théorie inspirée par la raison, c'était un instinct de sa noble nature, ennemie de la contrainte et incompatible avec la servitude. Soutenu par cet énergique instinct dans les plus difficiles, le royaliste de 1814 consacra la plume la plus puissante de son siècle à défendre la liberté de la presse; il fit plus: ministre, il la respecta. Le royaliste de 1830, en se sacrifiant au principe qu'une dynastie représentait, eut le droit de faire ceux qui l'avaient perdue malgré ses conseils. Plus auprès de lui à Dieppe quand il apprit la publication des ordonnances de Juillet. J'entends encore l'accent indignés de ses paroles toudroyantes; je le vois, sublime de colère, en face de cette mer qui nous écoute, cloître qu'un magnifique soleil couchant, qu'il ne pouvait même de moment distraire de contempler en pôle, illuminait sa noble figure, et rendait splendissant comme une auréole autour de son front irrité.

"La France, qui dans ses années compte peu d'enfans dont elle soit aussi fière, ne l'oublie jamais de plus dévoué. En parlant de la France, la voix de M. de Chateaubriand prenait un accent tout particulier, plein d'émotion et de fierté. Il était toujours de la grandeur de notre histoire. L'ancien drapeau flotte dans son cœur. Mais il reconnaissait avec admiration la vaillance française ranyante sous l'étendard tricolore. Tout ce qui a donné de l'éclat à notre pays attirait sympathiquement son attention et son jugement. Dans les *Mémoires* qui sont datés du jour où bient écrits d'*outre-tombe*, ouvrage prodigieux que la mort va publier, on verra que si Napoléon, puissant et absolu, est dans M. de Chateaubriand un ennemi courageux, il en trouve passionné quand la lutte durait encore, l'ardent adversaire de l'empire, apaisé par le temps, et surtout désarmé par le malheur, a trouvé des paroles d'une magnifique attendrissement sur le grand vaincu de Waterloo et le grand capitaine de Sainte-Hélène.

"Il ne serait pas difficile de signaler dans les compositions littéraires de M. de Chateaubriand l'empreinte des principes de religion, d'honneur, de liberté, de patriotisme que nous venons de nous montrer; mais ce n'est ici ni le temps ni le lieu de se livrer à de semblables rapprochements. J'ajouterai seulement qu'à côté des rapports par lesquels l'homme tient à cette vie, il existait entre eux un contraste, et ce contraste était plein de charme.

"M. de Chateaubriand n'appartenait dans la vie bâtie que à la solennité de son style bourg, et en même temps, lorsqu'il agit des ces réunions, presque toujours inoffensives, réduites à un petit nombre de personnes qui s'assemblent entre elles pour lire les journaux ou jouer une partie de whist, de ces cercles si communs dans nos villes de province, vous serez impitoyables! Vous exigerez que ces réunions pacifiques aient l'attache du maire ou du préfet. Vous les obligerez de solliciter une autorisation qu'on pourra leur refuser, et qui même, après avoir été obtenue, sera toujours révocable! Vous serez plus sévères que le Code pénal de l'Empire, plus sévères que la loi de 1834 sur les associations!

Oui, répondaient la commission et le ministre de l'intérieur, M. Sénard, c'est précisément parce que les réunions publiques seront libres désormais qu'il convient d'être plus sévères pour les réunions particulières, *terrées* à la surveillance habituelle des sergents. Ces paroles qu'il y aura des clubs qu'il n'est pas nécessaire qu'il y ait des cercles. Quand on a une tribune où l'on peut dire ce que l'on veut, à la seule condition de ne pas briser les lois, l'orator populi et les bonnes mœurs, on n'a pas besoin de fermer sa porte pour parler. Ce mystère même donne de fausses intentions. Les cercles inoffensifs n'ont rien à craindre. L'autorité ne sera jamais assez inexorable pour refuser à des citoyens paisibles le droit de s'assembler dans un but de charité, de plaisir, d'étude, délassement. Ce qu'il n'est pas possible de tolérer, c'est qu'à côté des clubs publics il y ait des clubs secrets, et que les dispositions de la loi soient éludées au moyen du mot de cercle substitué à celui de club! M. Dupin a fortement appuyé cette dernière opinion; M. Dufaure s'est prononcé pour la première. Le débat n'a rien perdu à l'intervention de ces deux membres de nos anciennes Chambres. Il s'est même élevé à une hauteur où les républicains de la veille dédaignent généralement de le porter. C'est à ces derniers sans doute que s'adressait M. Dupin lorsqu'il a dit en terminant son énergique improvisation: "Aucun gouvernement ne peut se défendre contre "le travail souterrain des sociétés secrètes. Ceux "qui ont organisé dans un autre temps ce moyen de destruction en savent très bien la puissance; mais si ne faut pas qu'après en avoir usé "pour amener le triomphe de la République, on "pense s'en servir encore pour la renverser."

Quoiqu'il en soit, l'article relatif aux réunions particulières ou aux cercles a été rejeté à la majorité de 591 voix contre 2 la proposition de M. Proudhon.

Quant aux premiers articles relatifs aux clubs proprement dits, ils ont été votés par la Chambre sans discussion très sérieuse et à une immense majorité. Ces articles, comme nous l'avons déjà fait observer, sont purement répressifs; ils n'établissent que des règles d'organisation et de surveillance dont on pourra voir le détail dans le compte-rendu de la séance. Des clubs raisonnables s'accommoderaient très bien d'une pareille législation, et une pareille législation suppose qu'il peut y avoir des clubs raisonnables. Mais cette supposition n'est-elle pas une chimère? Y a-t-il jamais eu des clubs raisonnables? y en aura-t-il jamais? En profitant de la liberté que vous leur accordez, les clubs ne s'arrangeront-ils pas pour échapper à tous vos moyens de répression? Voilà les points sur lesquels nous conserverons, pour notre compte, les plus grande doutes. Mais c'est une expérience à faire, ou plutôt à recommencer. Soit! recommençons l'expérience, quoi qu'il en coûte; ne chasse de constituer des clubs raisonnables, des clubs où l'on ne prononcera jamais un mot contre la loi, contre l'ordre public et les bonnes mœurs. C'est un phénomène à voir. La liberté absolue des clubs nous a conduits à l'insurrection de juin; voyons à quoi nous conduira leur liberté organisée et limitée. Ce qu'il y a de sûr, c'est que si les clubs peuvent exister, c'est à la condition d'être soumis à une législation sévère. Cela est vrai pour toutes les liberté, cela est vrai surtout pour la liberté d'association, si voisine de la liberté d'insurrection!

Nous convenons d'ailleurs qu'il eût été difficile aux hommes qui nous gouvernent d'intendre purement et simplement les clubs quatre mois après la révolution de Février. Ils ont aussi leur éducation à faire à la rude école des événemens; il est fâcheux seulement que la France soit exposée à en payer les frais.

(*Journal des Débats.*)

INHUMATION DES RESTES MORTELS DE M. DE CHATEAUBRIAND.

Saint-Malo.

Le 22 juillet a eu lieu à Saint-Malo l'inhumation des restes mortels de M. Chateaubriand. Une multitude immense, accourue de la ville et de toute la contrée, assistait à cette cérémonie auguste. Particulièrement chargé par l'Académie Française de la représenter, M. Ampère a trouvé des accens qui répondaient à la fois aux sentimens de l'amitié et au deuil universel. Son discours, que nous donnons ici, a produit une impression profonde, on, mieux dire, a rendu l'impression de tous, au milieu d'un ensemble de circonstances solennelles qui ne se retrouvera jamais. Cette élévation, cette grandeur qui faisait surtout le caractère du génie de M. de Chateaubriand aura couronné ses funérailles.

"Messieurs,

"L'Académie Française ne pouvait être absente de ce deuil solennel, de cet hommage extraordinaire que vous décernez si justement à celui qui fut sa plus grande gloire. Le seul titre qui nous ait pu me valoir l'honneur d'être désigné par elle pour le représenter parmi vous, quand elle eût pu l'être par des voix plus éloquentes et des noms plus célèbres, c'est la constante affection dont m'honora le grand homme que nous pleurons, et le privilège que j'ai eu longtemps d'être admis dans une intimité dont le souvenir, aujourd'hui bien douloureux, sera l'orgueil de ma vie. Depuis vingt années, presque chaque jour, j'ai passé plusieurs heures auprès de M. de Chateaubriand. Sous les auspices d'une amitié qui a le droit d'être rappelée ici, car elle a été fidèle jusqu'à la dernière heure, j'ai eu le bonheur d'admirer de près celui dont la renommée remplissait le monde, et, en l'admirant, de l'aimer. C'est dans l'homme, surtout dans le grand homme que mon humble et pieux hommage im chercher. On ne saurait d'ailleurs les séparer, et il me suffira de rappeler brièvement les rares qualités de l'âme et du caractère de M. de Chateaubriand pour retracer à vos esprits les principaux

---

Décédé hier, 27 août, à midi et demi, à l'âge de 49 ans, M. AUGUSTE MAURAS, né à Perdrous, (France.) Les amis et connaissances de sa famille, sont priés, sans autre invit